

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 09 avril 2021 à 20 heures 30

L'an deux mil vingt et un, le vendredi neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno LETIENNE, Maire.

Etaient présents :

Bruno LETIENNE, Vincent FOREY, Laurence MARTINOT, Joël MAIRRY, Adeline GAGNEPAIN, Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL, Philippe BLOT, Sylvain BRUCHON, Lionel JULIEN, Véronique MAESSEN, Serge MILLOT, Vanessa PAILLARD et Romuald TOULOUSE.

Pouvoir : Mme Marise MOLARD à Vincent FOREY.

Absente : Sandrine CARRON.

M. Lionel JULIEN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- tarifs communaux 2021.

Lors de la séance du vendredi 09 avril 2021, le conseil municipal a :

- Accepté les devis suivants :
 - Entreprise RENEVIER TP de Fain Les Montbard (21) pour un montant TTC 4 893.24 € : réfection trottoirs rue Neuve et un montant TTC de 7 377.60 € : pour bicouche Chemin de Cry jusque station de pompage.
 - Entreprise MANSANTI TP de Flogny la Chapelle (89) pour un montant TTC de 12 565.20 € : entretien de la voirie – programme 2021.
- Validé la modification d'un contrat en cours d'exécution, par un avenant aux travaux sur le Lot n° 2 Menuiseries aluminium de l'entreprise FOREY Dominique pour un montant TTC de 4 284.00 € à la demande du futur boulanger et du bureau de contrôle SOCOTEC (vitrage feuilleté, sonnette pour porte automatique, plus-value laquage gris foncé sur porte et rideau automatiques, un rideau aluminium sur la porte automatique et un coffre isolé).
- Validé le retrait de la délibération n° 2021/16 du 25/02/2021, à la demande de la Préfecture, concernant le versement d'une participation financière aux frais de scolarité pour trois élèves de Ravières inscrits à l'OGEC Ecole Sainte-Marie de Montbard (21) du fait que la compétence en matière scolaire a été transférée le 30/08/2016 à la CCLTB.
- Décidé que la cantine scolaire restera à la salle polyvalente jusqu'à la fin de l'année scolaire. Pour l'année scolaire 2021/2022, le conseil se prononcera lors d'un prochain conseil municipal.
- Décide de ne pas augmenter les tarifs communaux pour 2021.
- Voté les Comptes Administratifs 2020 pour les budgets : commune, eau, assainissement et BA boulangerie.
- Voté les Comptes de Gestion 2020 de la trésorière des budgets : commune, eau, assainissement et BA boulangerie.
- Affecté les résultats 2020 des budgets : commune, eau, assainissement et BA boulangerie.
- Voté les Budgets Primitifs 2021 des budgets : commune, eau, assainissement et BA boulangerie.
- Décidé de voter, par 9 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation, et du transfert du taux du foncier bâti du Conseil Départemental de l'Yonne aux communes :
 - **Taxe Foncière (bâti) communal : 30.61 %** (comprenant : taxe communale 2021 = 8.77 % (inchangée par rapport à 2020) + taxe départementale 89 = 21.84 %
 - **Taxe Foncière (non bâti) : 24.67 %** (inchangée par rapport à 2020).
- Accepté le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public ENEDIS (ErDF) soit 215 €
- Accepté le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public GrDF 2021 soit 790.80 €.
- Accepté le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public TELECOM 2021 soit 413 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire, Bruno LETIENNE